



## ENTREPRISES

# En France, La Belle Forêt expérimente les crédits carbone « boostés »

**Le groupe EDF a payé au prix fort les crédits carbone émis par la start-up La Belle Forêt sur la forêt de Chambord. Ces crédits ont été émis en contrepartie d'une gestion attentive à la préservation de la biodiversité.**

A la COP16 sur la biodiversité qui se tient en ce moment à Cali, en Colombie, les experts sont nombreux à plancher sur les « crédits biodiversité » qui pourraient devenir une nouvelle source de financement pour la préservation de la nature.

Le modèle imaginé par la start-up française La Belle Forêt figure parmi les exemples étudiés : le contrat signé par la société avec EDF sur la Forêt de Chambord compte parmi les projets pilotes cités par le comité consultatif international sur les crédits biodiversité qui vient de présenter à Cali une feuille de route très attendue sur le sujet. La jeune pousse, créée en 2021 par l'ancien publicitaire Matthieu de Lesseux et l'expert forestier Philippe Gourmain, propose aux entreprises des crédits carbone volontaires « améliorés » grâce à leur co-bénéfices en matière de biodiversité. Pour cela, elle approche des propriétaires forestiers, qu'elle convainc de couper moins d'arbres que prévu dans leur plan de gestion initial. Cette pratique vertueuse lui permet d'émettre des crédits carbone volontaires (achetés en gré à gré), qu'elle revend ensuite à des entreprises soucieuses, par exemple, de compenser leurs propres émissions.

« Plutôt que de planter des arbres, nous voulons préserver l'existant. Or, non seulement les forêts absorbent le carbone via le processus de photosynthèse, mais ce sont aussi d'incroya-

bles réservoirs de biodiversité : valoriser cette biodiversité nous permet de vendre nos crédits carbone plus cher », explique le fondateur Matthieu de Lesseux.

Le groupe EDF qui devait légalement compenser les émissions de CO<sub>2</sub> liées au redémarrage de sa centrale au charbon située à Corde-mais (Loire-Atlantique) en 2022 a été séduit. « La protection de l'eau est un enjeu majeur pour notre activité : pour cela, il n'y a rien de mieux que les forêts et les zones humides, rappelle Catherine Halbwachs, directrice RSE de la branche nucléaire d'EDF. Nous cherchions donc un projet ayant de gros co-bénéfices en matière de biodiversité. »

### Graves dérives

Le projet de la forêt de Chambord cohabit toutes les cases. Le domaine s'est engagé à respecter une gestion durable sur 811 hectares de forêt : renoncer aux coupes rases de plus d'un hectare, maintenir de grands arbres, conserver du bois mort, etc. En échange, le domaine de Chambord a émis 18.000 crédits carbone. Ils ont été achetés au prix fort (100 euros par tonne de carbone évitée) par EDF pour un total de 1,8 million d'euros.

A titre de comparaison, le prix d'un crédit carbone volontaire varie plutôt entre 30 et 50 euros, selon le type de projet – mais peut aussi n'atteindre que quelques euros. Alors que les crédits carbone volontaires ont fait l'objet de graves dérives (crédits comptés plusieurs fois, projets inefficaces, etc.), il s'agit toutefois de s'assurer que ces écueils sont bien évités. « La Belle Forêt fait auditer ses crédits par Ecocert et les fait certifier par Bureau Vértas, avance Catherine Halbwachs chez EDF. Et nous avons prévu des points annuels pour vérifier que Chambord tient ses engagements. »

Autre difficulté, la mesure des gains de biodiversité, autrement plus compliquée que celle des émissions de CO<sub>2</sub> relativement standard. « Plutôt que compter des espèces, nous regardons les pratiques », explique Matthieu de Lesseux. La Belle Forêt a ainsi défini une vingtaine d'actions à respecter, facilement vérifiables : laisser du bois mort, installer des barrières à l'entrée des chemins pour limiter le passage d'engins motorisés, maîtriser son plan de chasse, etc.

Reste la question la plus discutée, celle du calcul des dégâts évités dont dépend l'émission de crédits carbone. Car celle-ci est basée sur un scénario de référence hypothétique, d'arbres qui auraient été coupés sans son intervention.

### Modèle séduisant

« Même si La Belle Forêt compte parmi les acteurs les plus exigeants du marché, il s'agit d'une construction artificielle, fait valoir Sylvain Angerand, de l'ONG Canopee. Pour préserver la biodiversité, mieux vaudrait interdire dans la loi les pratiques néfastes ! » Une critique classique à l'égard des crédits carbone, que Matthieu de Lesseux réfute toutefois. « Nos calculs sont inattaquables : nous partons des plans de gestion des forêts déposés auprès des organismes d'Etat », se défend-il. Le modèle de La Belle Forêt a en tout cas déjà séduit plusieurs entreprises : la jeune société a vendu à ce jour près de 41.000 crédits biodiversité au prix moyen de 55 euros, correspondant à 7.500 hectares de forêts françaises désormais sous contrat. — A. F.

**Le projet de la forêt de Chambord cohabit toutes les cases.**

**Le domaine s'est**

**engagé à respecter une gestion durable sur 811 hectares de forêt.**

